



La Chapelle Saint-Jean

Enfin, le voilà ! le fameux clocher de St-Jean !

On se souvenait de lui, bien sûr, mais personne n'était à même de dire exactement ce qu'il était. Aucun document, aucune photo, aucun dessin n'ayant jamais pu être déniché qui nous le montrât.

Et pourtant sa destruction par les obus américains ne datait que de 1944. Il restait bien quelques pierres de taille mi-enfouies dans l'herbe à côté de la chapelle. Mais comment les "lire" ?

Il fallut l'oeil averti d'un architecte et sa science des lignes, en la personne de M. Daniélou, pour deviner que le clocher de St-Jean appartenait à l'époque romane, comme sa façade, alors que son abside offrait aux regards une belle baie de gothique flamboyant. Ce clocher, comme ceux des chapelles romanes, devait comporter une niche en plein cintre surmontée d'un toit à deux pans en échelons débordants.

Du moins, nous l'imaginions tel.

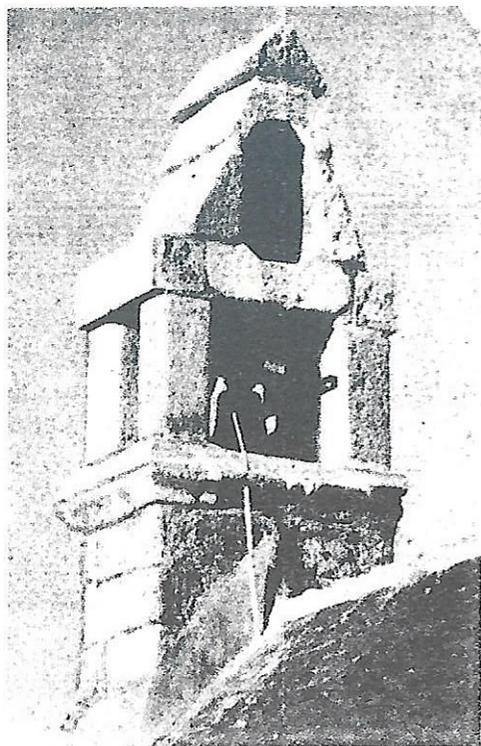
Le reconstruteur nous a fait la surprise d'un clocher à deux niches, l'une carrée, l'autre au-dessus en demi-cintre. Et voilà notre clocher rajeuni, élégant et original.

car désormais il appartient à plusieurs styles et à plusieurs époques.

Le problème était désormais d'y insérer la cloche de sorte qu'elle puisse fonctionner sans risquer de se briser en heurtant les arêtes de granite. Il a fallu s'y prendre ç plusieurs fois.

La maçonnerie est due à l'entreprise FOURN de Loc-Maria, l'appareillage de la cloche à la maison CORNILLE de Villedieu-les Poêles, et son installation à M. Maurice BREHIER de Plougvelin.

Quant aux travaux, ils ont été financés par la com-

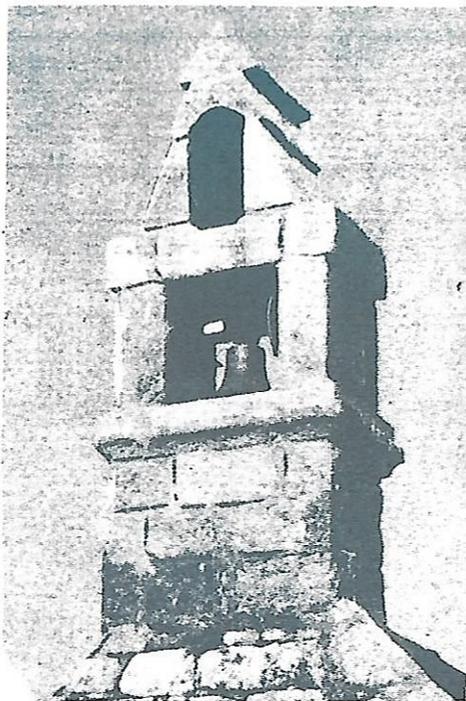


mune sur le programme de la restauration du patrimoine.

Un grand merci à tous ceux qui ont oeuvré pour cette restauration, y compris le photographe qui a fixé ces clichés pour la postérité.

Le prochain pardon de la chapelle qui se déroulera le dimanche le plus proche de la St Jean, soit le 21 juin, permettra à tous d'admirer l'oeuvre accomplie. La grand-messe sera célébrée à 10 h 30 à Saint Jean, suivie de la procession du Saint-Sacrement.

Albert VILLACROUX



VIE PAROISSIALE

BAPTEMES : 2 mai : Céline JAFFREZ, fille de Roger et de Jeanne POULLAOUEC, de Keryunan.

3 mai : Agnès LANNUZEL, fille de Jean-Claude et de Marie-Michèle TREBAUL, de Vinigoz.

24 mai : Florence LAINÉ, fille de Philippe et de Agnès RAGUENÈS, de Kerouanen.

*Qu'ils grandissent en âge,
en sagesse et en grâce !*

DECES : 14 mai : Anne-Marie BERNARD, veuve d'Yves-Marie POULLAOUEC, 83 ans, rue St-Yves.

15 mai : Mme André SIMON, née Marie-Françoise L'HOPITAL, 73 ans, rue St-Yves.

Qu'ils reposent dans la paix !

oxoxoxoxoxoxoxoxo

COMMUNION SOLENNELLE

La fête de la PROFESSION DE FOI s'est déroulée le jeudi de l'Ascension, puisque la Pentecôte cette année est réservée à la Confirmation.

La retraite de Communion se fit dans les locaux du Centre Aéré des "Jeunes de St-Marc". Exceptionnellement, le temps fut ensoleillé, ce qui a permis à tous de profiter du bon air dans une ambiance de joie et d'amitié. Grâce aussi, il faut le souligner, au dévouement de plusieurs mamans qui sacrifièrent une ou deux journées pour venir aider les jeunes à réfléchir, et à celui de quelques grands élèves de DOM MICHEL qui vinrent participer à la retraite.

Voici les noms de ceux qui ont fait leur profession de foi le 28 mai dernier :

Armand	CARADEC	Nicole	L'HOPITAL
Muriel	CLOCHON	André	NGUYEN-QUANG
Ronan	GERVEZ	Alain	PERROT
Sylvie	GOUEREC	Philippe	PERROT
Isabelle	HALL	Hélène	POULLAOUEC
Laurence	JOSEPH	Bertrand	QUELLEC
Nelly	LAMOUR	Gilbert	QUELLEC
Philippe et Rémy	LÉAUSTIC	Raphaël	SABARDIN

- Quarante-six !

La "marre"⁽¹⁾ dépassa les 50 sols et fut adjugée à Noël AUFFRET de Keryunan pour 52 sols 6 deniers, soit selon l'écriture du greffier "*deux livres, douze sols, six deniers, argent payé comptant.*"⁽²⁾

Puis ce furent les ustensiles de cuisine les plus courants. Une poêle crêpière et une poêle à frire allèrent à François LE QUENQUIS de Plouarzel, et à Jean PETTON de Kerzavid, - pour un compte rond, 3 livres pour la "crêpière", 20 sols pour l'autre, - tandis que la barate fut acquise pour 10 sols par Jean PODEUR de Kervidré en Lochrist.

Ce qui suivit fixa davantage l'attention. Il s'agissait de la garde-robe, plus exactement de "*la moitié des hardes du défunt*" et de la literie, les *bernes*⁽³⁾ et les draps, lesquels furent adjugés aux deux mêmes compères LE QUENQUIS et PETTON, - les hardes pour 52 sols, la literie pour trente-sept sols, - et non pas cent-sept, comme l'avait compris le greffier, qui dut rectifier son erreur. Le fait qu'il y eut à vendre des vêtements de fête, des draps et des *bernes* montre bien qu'au "noble manoir de St-Haouen" on vivait dans une certaine aisance, selon les coutumes des gentilhommières.

C'est ainsi qu'on y trouvait aussi de ces grosses dames jeannes enfermées dans leur panier d'osier, qui servaient au transport des vins ou des liqueurs. Ces bonbonnes venaient d'Espagne, pleines de xérès, ou simplement de Bordeaux, à bord des caravelles qui avaient au Conquet avec leur cargaison de vins ou de poisson salé pour l'Angleterre ou les Flandres. Pour le moment, c'est Jean LE QUENQUIS de Kernaët en Plougonvelin qui fut preneur de la grosse jarre de verre, pour 3 sols : à défaut de porto, il pourrait y

1. Ce vieux mot français désigne une espèce de grosse houë à deux branches pour bêcher ou "écorcher le sol" devant la charrue (en breton "marrad" ou en léonard "palarad")

2. La livre que la révolution a remplacée par le franc était l'équivalent peut-être de nos 100 francs. Le sol vaudrait alors 5 fr (il y en a 20 dans la livre), le denier 1f.

3. Les "bernes" étaient de grosses couvertures. Dans les fêtes de village, on s'en servait parfois pour "berner", un jeu qui consistait à faire sauter quelqu'un en l'air à l'aide d'une couverture solidement tenue sur les bords.

mettre sa provision de "lambig".

Un banc d'osier, en mauvais état, et un "souveseilier" (un bahut ou bas de vaisselier) restaient sans acquéreur. Qu'à cela ne tienne : Jean PETTON, qui devait avoir la bosse de brocanteur, les prit pour 12 sols.

La matinée s'avancait. On la termina sur un lot de 4 petites auges de pierre, bonnes pour donner à manger aux cochons : de 8 à 10 sols pièce. De même une partie de la réserve de bois à feu, bûches et rondins, pour 3 livres 15 sols : le tout "*adjudgé à idem*". Un "idem" qui était Jean PETTON. Décidément il savait ce qu'il faisait en amenant sa charrette avec lui : avant ce soir, elle serait bien garnie.

Le maître banneur voulut pourtant qu'on fît encore la criée pour les genets du "*parc François LE RUN*". Pour 15 livres, Noël LE GUERRANNIC de Poulyot se porta acquéreur. Il pourrait, avec ces "balans" recouvrir ses crèches...

Sur quoi, Maître Yves LE GUERSON fit proclamer interruption de la vente pour permettre à chacun de se restaurer. Elle reprendrait à deux heures de l'après-midi.

+ + +

Le soleil s'étant maintenu depuis le matin, notre public s'accrut après le repas d'un certain nombre de chalands venus principalement de Trébabu et du Conquet.

La deuxième séance s'ouvrit sur un important lot de mobilier : lit clos, huche, coffre, grande armoire. Le lit clos, c'est le lit traditionnel de nos fermes bretonnes, si pratique, avec ses deux étages où on peut nicher une nombreuse maisonnée, et ses portes à rideaux si efficaces contre le froid. Ce fut une mère de famille nombreuse, Marie-Françoise LE MOIGN de Ploumoguier qui l'obtint pour 18 livres. Elle fit aussi son affaire de la "grande armoire à quatre balants" : elle pourrait y ranger draps, *bernes* et linge de toute la famille : pour 21 livres. C'était tout de même une grosse dépense pour une pauvre fermière comme elle. Aussi, sur un mot du tuteur, le commissaire fit rectifier le total : 20 livres au lieu de 21. On savait s'entr'aider entre voisins...

La huche resta dans la famille, rachetée par Tanguy KERMARREC, un cousin du défunt, pour 3 livres 10 sols, et le petit coffre, qui avait l'avantage de fermer à clé, devint la propriété de Mathieu CAM pour 36 sols.

Après ces pièces de choix, il fallut bien présenter

quelques débris de moindre valeur, mais fort utiles cependant selon l'usage qu'on en ferait : telle cette grande marmitte à soupe où se prépare le "kig ha farz" chaque semaine. Elle n'aurait pas dû manquer d'amateurs, mais voilà, elle était percée. Seul un bricoleur pouvait s'en accommoder : ce fut, bien entendu, notre Jean PETTON. Il ne serait pas long à réparer l'ustensile : adjugé 25 sols ! De même les recipients pour le lait et la crème, le "terrinage", adjugé au même pour 5 sols. Ecuelles et cuillers audit CAM : 3 sols.

On en vint aux récoltes, plus difficiles à estimer sur pied qu'en tas. Elles comprenaient :

- la moitié des panais (pour vaches et chevaux)
- le quart des genêts de *goarem Treflez*, cette garenne qui descendait vers "croaz ruz" et l'étang de Kerjan.
- les trois cinquièmes des "chatillons, avoines et blés noirs."
- le quart de la provision de lard et du contenu de la "quelorne", un charnier bien garni à cette saison.

Le tout s'en alla encore à Jean PETTON qui, décidément, ne laissait rien passer. Personne ne s'en étonnait, car, si on connaissait son habileté et son esprit industriel, on savait aussi qu'on pouvait toujours trouver chez lui de quoi vous dépanner, et que son bon coeur ne vous laisserait jamais en peine.

La vente allait vers sa fin.

C'est dire que Jean JESTIN " de Languilforch en Loc-Maria, paroisse de Plouzané" aurait bientôt à intervenir. Restaient en effet les "pièces nobles", vache et jument.

Un des aînés KERMARREC avait sorti la "roussette" de l'étable et l'avait attachée près de la croix de *parc ar chapel* où elle broutait paisiblement. C'était une petite armoricaine, trappue et bonne laitière. Comme on savait que le Noël GUERRANNIC de Poulyot en ferait bien son affaire, on n'osa pas trop monter contre lui, car il était l'expert et le cousin du tuteur. Noël Poulyot put donc devenir propriétaire de la Roussette, pour 18 livres seulement.

Par contre, la jument intéressait tous les braves paysans du coin. Une jument si robuste, si bien membrée et si douce, chacun imaginait facilement le bon travail qu'elle pouvait fournir, attelée à la charrue ou au manège lors du battage, - sans compter le précieux appoint d'un beau poulain tous les 15 ou 18 mois.

Roulement de tambour ! Maître Pierre tenait à finir

la journée selon les règles. Le commissaire assermenté fit présenter la jument qu'un fils KERMARREC tenait par la bride. On la fit marcher, trotter, comme aux comices.

Nouveau roulement de tambour : Mise à prix 200 livres, C'était cher, mais la jument les valait bien, Jean JESTIN n'en fut pas étonné. Et un grand silence se fit. Solennel, maître Pierre lança la criée : "Une jument poulinière de cinq ans, mise à prix 200 livres !"

On se regardait.

Qui commencerait ?

On savait bien que les vrais acheteurs n'étaient pas pressés de parler. Ils laissaient les autres découvrir leurs batteries et faire les premières passes.

- " 202," fit une voix.

- " 203.!.. - "204"... - "206"...

C'était parti, mais timidement. On sentait bien que ce n'était pas encore sérieux.

Maître Pierre répéta : " 206 livres la jument," et fit un premier roulement.

- " 210."

On se retourna. C'est Jean JESTIN qui avait parlé. On le connaissait : c'était donc pour cela qu'il était venu. On savait bien que, s'il misait, il avait derrière lui les écus d'or de noble Messire Hamon DU BUIS DE KERANGOFF, son maître.

L'affaire était sérieuse. Il était difficile de tenir tête à un gentilhomme du pays qui avait des alliés dans tous les châteaux d'alentour. Mais, d'autre part, les affaires sont les affaires, et nul ne pouvait contester à qui voulait le droit de se porter acheteur.

Après un temps de silence entrecoupé de chuchotements, le maître banneur répéta : " 210 livres au sieur JESTIN."

- " 212 !"

Qui donc avait le cran de relancer la mise ?

C'était Job MAZE, un brave homme de Penn-ar-bed, qui vivait de l'élevage des chevaux. Il était estimé de tous les maquignons du pays, de Saint-Renan à Landivisiau. Il connaissait les bêtes et les aimait. Lui aussi avait attendu avant d'entrer dans l'arène.

On comprit que désormais l'affaire se passerait entre les deux compères. En fait, ce fut un beau duel, un jeu serré où les répliques se suivaient : 213, 214, - 216, 218...

Jusqu'où irait-on ? Le Commissaire était pressé d'en finir, et relançait le crieur. Lui-même reprenait ses baguettes et tambourinait un roulement, deux roulements.

Par surprise, le jeu s'arrêta à 220 livres, un des joueurs ayant tardé à reprendre l'enchère. Ce fut JESTIN qui l'emporta. Noblement, les deux adversaires se serrèrent la main, et on s'en alla trinquer avec Maître Pierre.

Il fallut cependant conclure officiellement la vente. Maître LE GUERSON fit écrire et proclamer :

"En l'endroit, ledit LE QUENQUIS tuteur nous a déclaré n'avoir autres meubles, effets ni denrées à faire vendre. En conséquence avons procédé au juste calcul du présent qui se trouve monter sauf erreur à la somme de 354 livres 4 sols, de laquelle l'avons chargé pour en tenir compte à ses dits neveux mineurs.

Fait et définitivement conclus la présente vente sur les lieux environ les cinq heures.

Relevé audit jour, mois et an que devant, sous les seings desdits tuteur, expert, crieur et le nôtre!..

Suivent les signatures.

*W. de la Roche
P. de la Roche
F. Quivoc
Commissaires*

La nuit allait tomber. Déjà les curieux se dispersaient. Jean JESTIN, de Languilforch en Loc-Maria, avait rempli sa mission. Il alla détacher la Louissette, salua ces messieurs, et incontinent, ayant pris soin d'attacher la longe de la poulinière à la bride de sa monture, il enfourcha celle-ci et reprit la route de Plouzané.

C'était le 23 janvier 1789.

Frère Gwenaël

P.S. - Ce récit a été écrit d'après un document authentique conservé aux archives de la paroisse.

L'ÉTOILE SAINT-GUÉNAL



Pendant les saisons 36-37-38, l'ÉTOILE ST-GUÉNAL poursuit son chemin vers un avenir qui s'annonçait brillant si la guerre n'était venue ruiner beaucoup d'espoirs.

Je dus moi-même m'absenter : c'était mon apprentissage professionnel à Paris, suivi de mon mariage. Pendant ce temps, la permanence de la direction fut assurée par le vicaire M. LE BARS, et par MM. Yves BLEUNVEN, René QUINQUIS et Jean HERRY.

Nous reprendrons l'histoire de l'Étoile St-Guénal à la saison 41-42, pendant l'occupation allemande.



L'U.S.P. vient de passer brillamment l'épreuve des barrages puisqu'elle termine la saison en tête de la Poule.

Ce qui entraîne une montée pour trois équipes :

- 1'Équipe A monte en Première Division,
- 1'Équipe B passe en Promotion de première division,
- 1'Équipe C monte en troisième division.

Quant aux jeunes de l'U.S.P. ils se sont bien distingués pendant la même saison 80-81, ce qui est réconfortant pour les dirigeants et les entraîneurs bénévoles, et ce qui est prometteur pour l'avenir.

Le samedi 30 mai s'est tenue l'Assemblée Générale, présidée par M. le Maire, président d'honneur, et par MM. Louis CARADEC, BERGOT et PERROT, président et vice-présidents.

Furent d'abord présentés les rapports financier par Y.GELEBART, et moral par J.P. L'ÈVEN secrétaire. Tous deux furent vivement applaudis, et leurs rapports votés à l'unanimité, tandis que le sympathique entraîneur FLOURY recevait des félicitations accompagnées d'un cadeau pour son dévouement bénévole.

Ce furent ensuite les votes pour élire ou réélire le tiers sortant des membres du Conseil d'Administration.

Voici la photo de l'EQUIPE A qui, à Guissény, a remporté le match permettant la montée de tout le club.

Debout de gauche à droite : Luc FLOCHLAY, J.LE PERSON, Marc QUERE, Philippe FLOCHLAY, Rémy QUERE, Cl.LANNUZEL,



Raymond QUERE et Marc LE BORGNE.

1er rang : J. GUERIN, JP. FLOURY, R. QUEMENEUR, MONOT, Jj. JEZEQUEL, Hubert RIOUAL.

Les buts furent marqués par Monot, Le Borgne, et les deux derniers par Joël Le Person.

Il n'était pas prévu de rendre compte ici du TOURNOI INTERNATIONAL CADETS. Mais le Kannadig ayant du retard, nous profitons de ce numéro pour dire que ce tournoi, malgré la pluie qui contraria les ébats du dimanche, ce fut un très grand succès, devant lequel je n'hésite pas à employer le mot d'apothéose.

Des comptes-rendus particulièrement élogieux ont paru dans la presse, soulignant l'organisation impeccable et l'animation du tournoi, dues à Louis CARADEC et à Gérard BERGOT, président et vice-président de l'U.S.P. Qu'ils en soient félicités, avec toute leur équipe, ainsi que la Municipalité et tous les artisans de cette fête.

Quant à la saison prochaine, elle s'annonce bien, grâce à l'adhésion de 3 nouveaux joueurs, JARREY, MANACH et Serge CARADEC, le fils du président, tous trois ayant disputé le criterium des juniors A du Stade Brestois.

Le correspondant sportif
J.B. CLOITRE